

LES ENTRAVES À LA



HIER ET AUJOURD'HUI

Introduction :

- *Exposition réalisée dans le cadre de la journée de la Laïcité du 9 décembre.*
- *Exposition qui est le fruit d'un travail collaboratif mené par les délégués des classes de seconde BAC PRO et de première année CAP.*
- *Exposition qui retrace, sur 5 blasons, le parcours de 5 personnalités dont les libertés ont été entravées.*

Kianoush Ramezani



Son parcours (famille, études, métiers...etc) :

Artiste, dessinateur de presse et opposant politique au gouvernement totalitaire iranien.

Kianoush Ramezani est né en 1977 (il a donc 43 ans). Il a perdu son père à 16 ans, car il avait été emprisonné par le régime iranien, et c'est sans doute ce qui l'a poussé à mener lui aussi un combat pour dénoncer les excès du pouvoir. Il est divorcé et a un enfant.

Il a fait des études de biologie puis d'horticulture pendant 4 ans avant d'abandonner pour exercer le métier de dessinateur de presse.

Il vit aujourd'hui en exil à Paris depuis 2009, car il s'est opposé au régime iranien. L'Iran étant une république islamique dont le pouvoir est détenue par des religieux très autoritaires.

Kianoush Ramezani défend les droits de l'homme et la liberté de la presse.

Quelles sont les libertés qui ont été entravées ?

Le gouvernement iranien l'a arrêté de nombreuses fois pour son soutien aux manifestants contre le régime.

En effet, en 2009, après les élections présidentielles, des millions de gens descendent dans la rue pour dénoncer pacifiquement les excès du pouvoir, mais la réponse de l'Etat est alors très violente : arrestations, tortures, exécutions.

Le dessinateur choisit l'exil car il risque sa vie pour avoir critiqué ouvertement le régime en place, ainsi que le manque de libertés dans son pays.

Toutefois, sa lutte continue car il publie des dessins sur l'Iran chaque semaine sur un site sur les droits de l'homme basé en Norvège et très lu en Iran.

Les textes de référence qui permettent de préserver ces libertés:

En France :

- *La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789).*

Article 11 sur la liberté d'opinion :

« La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. »

- *Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.*

Article 1 : « L'imprimerie et la librairie sont libres »

Dans le monde :

- *Déclaration universelle des droits de l'homme (1948)*

Article 19 : « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit ».

Malala Yousafzai



Son parcours (famille, études, métiers...etc) :

Née le 12 juillet 1997 au Pakistan, elle a deux frères plus jeunes qu'elle.

Ils sont tous éduqués par un père poète et militant pour l'éducation. En effet, dans la région où vit sa famille, les filles sont privées d'école car les Talibans détiennent le pouvoir et brûlent les établissements scolaires.

Les Talibans sont un mouvement intégriste islamiste qui s'est implanté en Afghanistan et au Pakistan.

Malala tient alors un blog dans lequel elle décrit sa vie sous la domination des Talibans. Elle y affirme également sa volonté d'aller à l'école et de devenir médecin, métier que ces intégristes interdisent aux femmes. Sa lutte contre les Talibans l'a fait rapidement apparaître aux yeux des Pakistanais comme une héroïne.

Elle est victime en octobre 2012 d'une tentative d'assassinat. On lui tire dans la tête. Mais, elle survit miraculeusement car elle est transférée en Angleterre pour être soignée.

En 2014, âgée de 17 ans, elle reçoit le Prix Nobel de la Paix pour son action en faveur de l'éducation des filles et son opposition à l'intégrisme religieux.

Quelles sont les libertés qui ont été entravées ?

Sa tentative d'assassinat montre à quel point l'école et l'éducation permettent d'acquérir des connaissances afin d'éviter d'être manipulé par des groupes religieux ou des gouvernements autoritaires. Malal prononcera à la tribune de l'ONU un discours historique dans ce sens, déclarant :

« Les extrémistes ont peur des livres et des stylos. Le pouvoir de l'éducation les effraie. »

Elle vit aujourd'hui en exil en Angleterre où elle a été diplômée de la prestigieuse université d'Oxford.

Les textes de référence qui permettent de préserver ces libertés:

➤ *Lois Jules Ferry de 1881-1882 :*

Elles rendent l'école élémentaire gratuite, laïque et obligatoire jusqu'à 13 ans.

Dans le monde :

➤ *Déclaration universelle des droits de l'homme (1948)*

Article 26 : « Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. Les parents n'ont pas priorité sur le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants. »

➤ *Convention internationale des droits de l'enfant (1989) :*

Article 28 : « Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation [...] »

Nelson Mandela



Son parcours (famille, études, métiers...etc) :

Né le 18 juillet 1918 et décédé le 5 décembre 2013, à l'âge de 95 ans.

Il est issu d'une famille royale. En effet, son grand-père est le fils du roi d'une tribu africaine. Son père est le chef du village et a 4 femmes qui lui donneront 13 enfants.

Mandela devient le premier enfant de sa famille à fréquenter une école et il est diplômé de l'université de Fort-Havre qui est la seule à accepter des étudiants noirs. Il fait des études de droit et c'est là qu'il rencontre des militants anti-apartheid. En effet, la société sud-africaine est dominée par une minorité blanche qui impose ses lois à la majorité noire.

Devenu avocat, Mandela s'engage en politique dans le parti du Congrès national africain (ANC) et luttera toute sa vie pour l'égalité des droits entre noirs et blancs. Il s'inspire dans sa lutte des actions non violentes de Ghandi en Inde.

De 1994 à 1999 il est président de la République d'Afrique du Sud.

Il reçoit le Prix Nobel de la Paix en 1993.

Quelles sont les libertés qui ont été entravées ?

Nelson Mandela est emprisonné à de nombreuses reprises pour son action en faveur des droits civiques et pour sa volonté d'abolir la ségrégation dans la société sud-africaine. Il fait en totalité 27 années de prison, notamment sur l'île de Robben Island où les conditions de vie sont très dures, sans que cela n'entame son courage et sa détermination à lutter.

Les textes de référence qui permettent de préserver ces libertés:

En France :

➤ *La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789)*

Article 1 « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit. »

Article 10 sur la liberté d'opinion :

« Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi. »

Article 11 sur la liberté d'expression :

« La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. ».

➤ *Code pénal*

Article 431-1 sur la liberté de manifester :

« Le fait d'entraver d'une manière concertée et à l'aide de menaces, l'exercice de la liberté d'expression, du travail, d'association, de réunion ou de manifestation est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 mille euros d'amende. »

Dans le monde :

➤ *Déclaration universelle des droits de l'homme (1948)*

Article 1 : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. [...] »

Rekha Kalindi



Son parcours (famille, études, métiers...etc) :

Née le 18 octobre 1997 dans la province du Bengale en Inde.

Sa mère travaille dans les rizières, son père roule des « bidis » (cigarettes locales).

Elle a 3 frères et deux sœurs. Rekha aide souvent son père à rouler les cigarettes et travaille dans une fabrique de briques avec ses sœurs. Elle n'est allée à l'école que peu de temps.

Dans les familles pauvres des campagnes indiennes, les filles sont mariées très jeunes à des hommes souvent beaucoup plus âgés. Les parents de Rekha décident de la marier à 11 ans, mais la jeune fille s'oppose à ce mariage et refuse de se nourrir.

Depuis elle fait le tour des villages pour raconter son histoire et expliquer les ravages du mariage forcé des enfants (viol conjugal, absence d'éducation, mort prématurée de la mère en accouchant...).

Quelles sont les libertés qui ont été entravées ?

En Inde, les droits des enfants ne sont pas respectés. Ils travaillent souvent très jeunes lorsqu'ils sont issus de familles pauvres et n'ont pas la chance d'aller à l'école, car celle-ci est payante. Elle est donc souvent réservée aux garçons.

Les textes de référence qui permettent de préserver ces libertés:

En France :

- *La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789) :*

Article 1 « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit. »

Dans le monde :

- *Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) :*

Article 26 : « Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. »

- *Convention internationale des droits de l'enfant (1989) :*

Articles 9-19-39 : énoncent le droit pour les enfants d'être protégés de la violence, de la maltraitance et de toute forme d'abus et d'exploitation.

Article 28 : « Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation [...] »

Saartjie Baartman



Son parcours (famille, études, métiers...etc) :

Née vers 1788 en Afrique du Sud et décédée le 29 décembre 1815 à Paris, elle est réduite en esclavage dès son plus jeune âge, avec ses 3 frères et 2 sœurs, chez un fermier blanc. Son maître la baptise d'un nouveau prénom néerlandais : Saartjie.

Elle se mariera dans l'exploitation et aura 2 enfants.

En 1810, un chirurgien militaire de la marine britannique, en visite dans l'exploitation, découvre la morphologie hors norme de Saartjie : hanches, fesses, et organes génitaux protubérants (très développés). Il sent qu'il peut faire de l'argent avec Saartjie et l'embarque pour l'Angleterre où il va l'exposer dans des zoos humains, enfermée dans une cage. Il renouvelle cette exposition en Irlande.

Le public anglais se lasse de cette attraction, Saartjie est donc exposée en Hollande et en France.

En France, Georges Cuvier (un scientifique) en fait un objet d'étude dans le but de prouver qu'elle appartient à une race inférieure. À sa mort, il réalise un moulage de son corps avant de la disséquer.

Ses restes ne sont restitués à l'Afrique du Sud qu'en 2002, afin qu'elle ait une sépulture décente.

Quelles sont les libertés qui ont été entravées ?

Toute la vie de Saartjie n'aura été qu'humiliation et contrainte, tout d'abord en tant qu'esclave, puis exposée comme un animal de foire. Elle aura été privée de liberté de mouvement, de pensée, d'opinion.

Les textes de référence qui permettent de préserver ces libertés:

En France :

- *La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789)*

Article 1 : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit. »

- *Décret relatif à l'abolition de l'esclavage dans les colonies et les possessions françaises du 27 avril 1848*

« Le gouvernement, considérant que l'esclavage est une atteinte contre la dignité humaine, [...] décrète :

Article 1 : l'esclavage sera entièrement aboli... »

Dans le monde :

- *Déclaration universelle des droits de l'homme (1948)*

Article 4 : « Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes. »